

Diagnostic de l'activité agricole

SCoT PAPAO -- Pays d'Ouche



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ORNE

Novembre 2015

Service Aménagement -- Environnement -- Bâtiment

SOMMAIRE

Partie 1 : Analyse des exploitations agricoles

- I – Objectifs et méthodologie de l'étude
- II – Données générales et structures agricoles
- III – Types d'exploitations présentes sur le territoire
- IV – Répartition géographique des systèmes de production
- V – Age des exploitants en place et critère de pérennité
- VI – Environnement des exploitations agricoles

Partie 2 : L'activité agricole du territoire

- I – Une activité économique durablement ancrée sur le territoire.
- II – L'Amont : Un maillage homogène du territoire
- III – L'Aval : Trois pôles identifiés qui participent au tissu agroalimentaire.
- IV – Des entreprises de service et d'agroéquipement centrées principalement sur 5 pôles de services.

Partie 3 : Paroles d'agriculteurs : 6 enjeux identifiés

- I – Enjeu de renouvellement des générations
- II – Rationnaliser les projets de développement à une échelle de territoire adaptée et limiter les emprises foncières.
- III – Enjeu de cohabitation sur les routes ou à proximité des habitations tiers.
- IV – Enjeu de maintien de l'élevage
- V – Maintenir et préserver des unités paysagères, sans figer l'évolution des parcellaires agricoles.
- VI – Maintien des filières présentes sur le territoire et pourvoyeuses d'emplois locaux.

Partie 1

ANALYSE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

I - OBJECTIFS DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1) Objectifs

Conformément au cahier des charges, l'étude conduite sur l'ensemble du territoire du PAPAO et Pays d'Ouche a permis de réaliser une analyse fine du contexte agricole et de l'organisation des filières agricoles.

Cette étude aura permis de :

- ➔ Relever les évolutions structurelles notables de l'activité agricole sur le PAPAO et le Pays d'Ouche.
- ➔ Retenir les systèmes de production les plus représentés et analyser leur maillage sur le territoire en lien avec les Trames Vertes et Bleues.
- ➔ Projeter l'activité agricole dans l'avenir par l'analyse du critère de pérennité.
- ➔ Dégager les filières principales sur le territoire et identifier les enjeux majeurs pour chacune des filières.
- ➔ Apprécier la place de l'agriculture dans le tissu économique local et mesurer l'emploi direct et indirect généré.
- ➔ Identifier des enjeux partagés à partir de l'analyse croisée des résultats statistiques et du ressenti exprimé dans les ateliers de concertation.

2) Méthodologie de l'étude

Préalable : Définition de l'exploitation agricole.

→ Ont été définies comme exploitations agricoles :

- Les exploitations professionnelles sur une activité agricole à plein temps.
- Les exploitations non professionnelles conduites en double activité.

→ Ont été exclues du recensement :

- Les exploitants agricoles retraités ayant conservé la parcelle de subsistance (moins de 4 ha).

Cette méthode de recensement des sièges d'exploitation diffère de celle utilisée dans le cadre du RGA 2010, qui intègre une partie des retraités agricoles ayant gardé la parcelle de subsistance.

Déroulé de l'étude.

→ Les données déjà disponibles en préalable des PLUi sur la CdC d'Argentan (ancien périmètre), la CdC du Pays du Camembert, la CdC du Canton de la Ferté Fresnel ont été directement réintégrées dans l'étude des 161 communes concernées.

→ Sur la CdC des Pays l'Aigle et de la Marche, les données ont été collectées à une échelle communale dans le cadre d'une concertation agricole anticipée sur le futur PLUi.

→ Sur les 80 communes restantes, des ateliers de concertation, composés d'élus nommés par le PPAO, Pays d'Ouche et d'agriculteurs nommés par la Chambre d'agriculture ont été constitués.

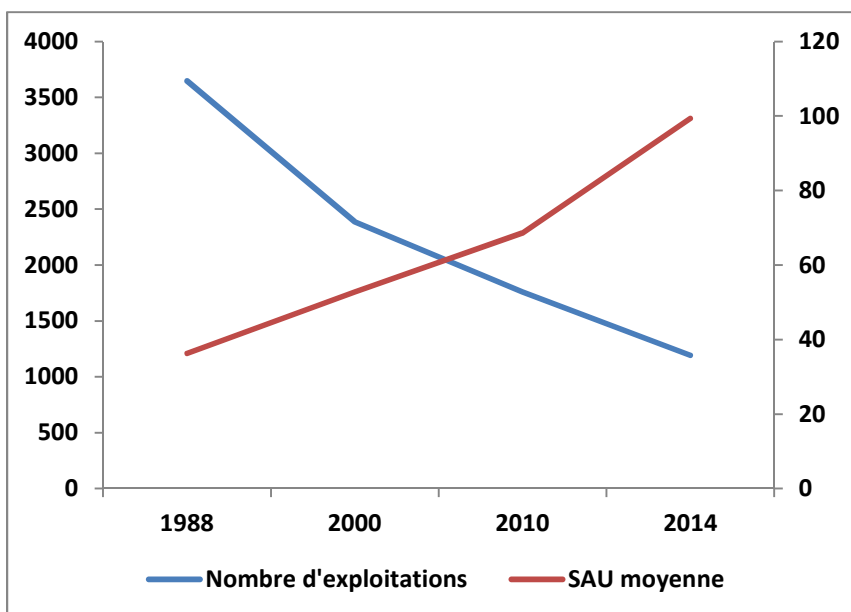
Ces groupes de travail regroupaient en général 4 à 6 communes d'une même CdC. La Chambre d'agriculture a ainsi animé une vingtaine de groupes de travail et d'échange au cours de l'hiver 2014-2015 sur les 5 CdC, non diagnostiquées dans le cadre d'un PLUi.

→ A l'issue du travail de recensement des exploitations, celles-ci ont été géoréférencées. Une analyse des systèmes de production avec cartographie des enjeux a pu être conduite sur l'ensemble du territoire d'étude.

Les entreprises du secteur agricole ont également été identifiées sur ce territoire pour conforter l'analyse des filières.

→ Le recueil de l'expression des agriculteurs et des élus a permis de dégager des grands enjeux liés à la place de l'agriculture sur ce territoire rural. Ces enjeux ont été partagés avec les référents agricoles avec une restitution du diagnostic aux élus du Pays et aux agriculteurs impliqués dans la démarche.

II – DONNEES GENERALES ET STRUCTURES AGRICOLES



→ **1 193** exploitations recensées en 2014 sur un territoire de **185 000 ha** dans le cadre de l'enquête agricole.

Sur une surface totale de **185 000 ha**, **118 500 ha** sont déclarés à la PAC, soit **64 %** du territoire.

Près de 7 % de cette surface PAC est déclarée par des exploitants de départements voisins.

Ces proportions sont identiques à celles observées sur le Perche.

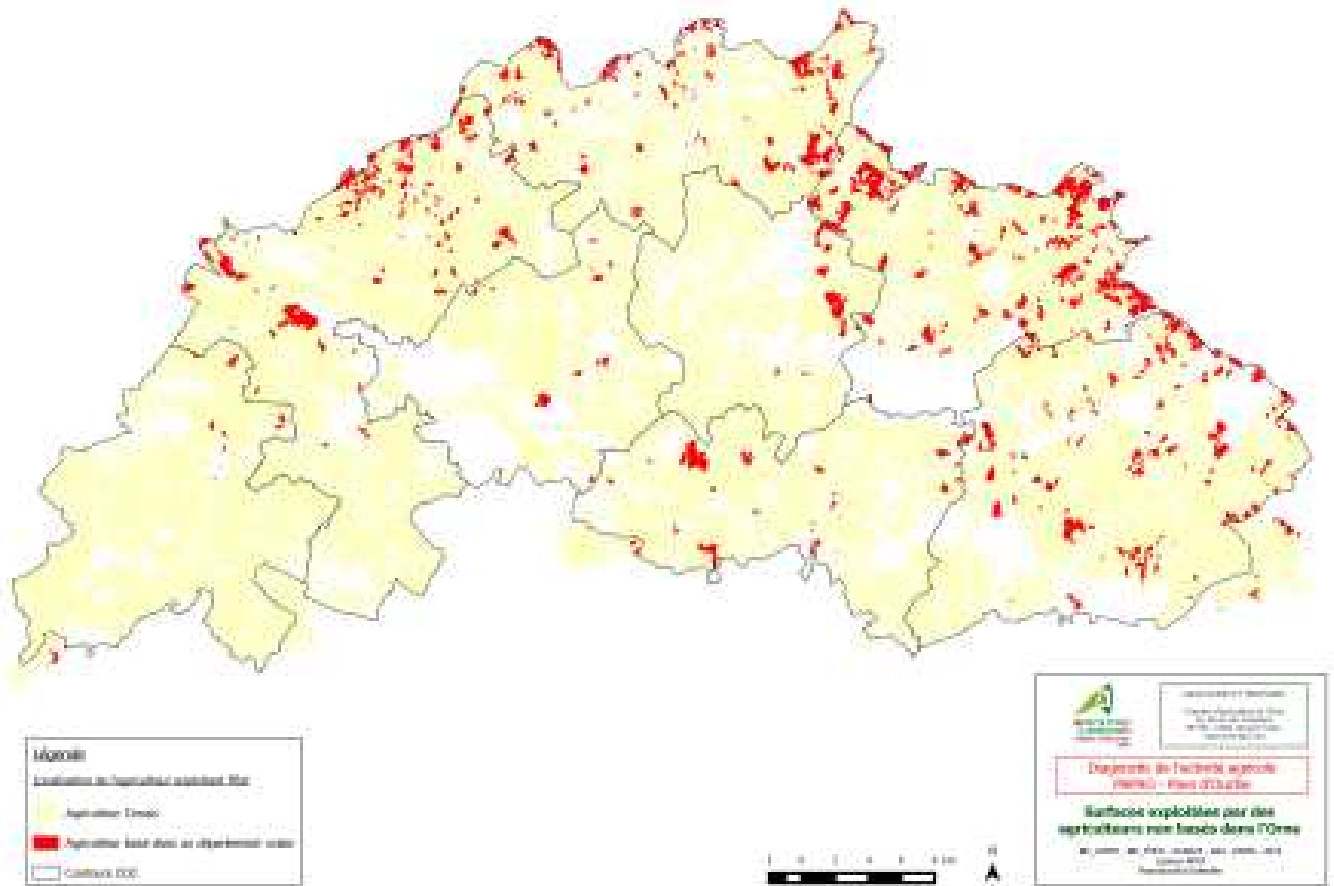
→ Par comparaison, la surface totale agricole des exploitations recensées sur le territoire du PAPA – Pays d'Ouche est évaluée à près de 112 000 ha, contre 110 000 ha déclarés à la PAC par les exploitants ornaix. Cette différence mineure (2 %) peut s'expliquer par l'absence de déclaration PAC dans certains systèmes de production (herbagers équin par exemple).

→ On observe un nombre d'exploitations en baisse constante depuis 30 ans avec une augmentation linéaire de la surface agricole mise en valeur par chaque exploitation. Cette tendance n'est pas propre au territoire PAPA-Pays d'Ouche, mais s'observe plus généralement sur le département.

→ Malgré une faible densité d'exploitations (1 pour 155 ha), l'agriculture est omniprésente sur le territoire : en dehors des secteurs urbanisés ou des secteurs de forêts elle occupe et gère la très grande majorité des surfaces. En revanche, l'analyse de la cartographie d'ensemble permet de distinguer des secteurs très denses en sièges d'exploitation (CdC du Pays du Camembert et CdC région de Gacé) d'autres secteurs plus clairsemés (CdC Argentan Intercom, CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche).

Le PAPA0 et le Pays d'Ouche : un territoire sous influence des départements voisins.

Surface exploitée dans les départements voisins (27 – 28 – 14)

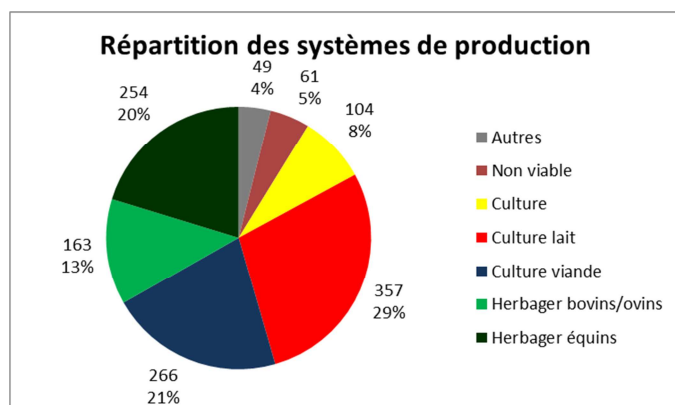


Certaines exploitations dont le siège se situe hors département viennent exploiter plusieurs parcelles dans l'Orne. Ce phénomène observé très nettement sur les zones de bordure est très propre à l'Orne

En effet, le service études et prospective de la Chambre d'agriculture de l'Orne a observé récemment que l'Orne est le département français dont la SAU est la plus largement exploitée par les agriculteurs des départements voisins avec un solde déficitaire à - 8 300 ha (différence entre les 22 700 ha de SAU ornaise exploités par des agriculteurs hors département et les 14 400 ha de SAU hors département exploités par des agriculteurs ornaïes).

L'Élevage bovin reste présent dans 2/3 des exploitations du PAPA0 – Pays d'Ouche.

➡ Répartition des systèmes de production



29 % culture lait
22 % culture viande
14 % herbager viande

} 65 %

L'observatoire de l'élevage, édité par la Chambre d'agriculture en mars 2015, totalise 40 000 vaches sur le PAPA0 – Pays d'Ouche (vaches laitières et allaitantes).

La densité est assez faible avec une moyenne de 35 vaches par 100 ha de surface agricole (par comparaison la densité du Perche est de 30 vaches/100 ha). Néanmoins, les bovins restent présents dans une majorité d'exploitations avec des profils de cheptels très hétérogènes.

	Nombre exploitations Pays d'Ouche-PAPA0	% pays d'Ouche PAPA0	% Perche	% Département
Système culture	104	9 %	15 %	9 %
Système culture lait	357	29 %	21 %	49 %
Système culture viande	266	22 %	33 %	26 %
Système herbager viande ovin	163	14 %	12 %	
Système herbager équin	254	22 %	11 %	10 %
Autres	49	4 %	8 %	6 %
TOTAL	1 193	100 %	100 %	100 %

➔ **Les systèmes grandes cultures sans élevage restent minoritaires ;**

leur proportion est représentative des moyennes du département. Ils sont localisés géographiquement sur 2 communautés de communes en particulier (CdC Argentan Intercom, CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche).

L'attractivité des céréales a pu conduire les exploitants agricoles à convertir les surfaces de prairies en parcelles de culture dans les secteurs de plaine. L'atelier bovin devenant très marginal, il a été abandonné sur ces exploitations.

➔ **Un recul de l'élevage laitier** : 1 exploitation sur 3 produit du lait contre 1 sur 2 en moyenne dans l'Orne.

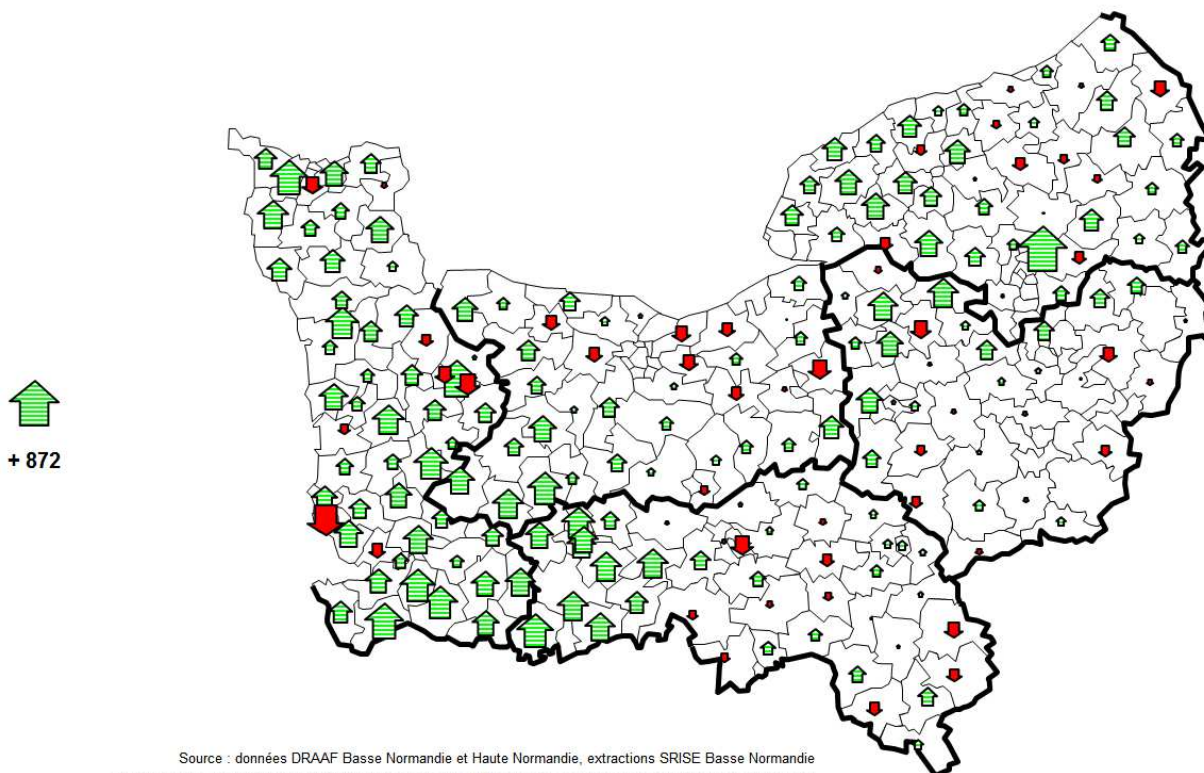
Les phénomènes de restructuration laitière très marqués sur la moitié EST du département ont conduit à une spécialisation des exploitations qui sont restées sur le territoire.

Il s'agit majoritairement d'élevages mis aux normes, modernisés et performants. Ils relèvent de la réglementation des Installations Classées avec un nombre de vaches laitières moyen entre 60 et 70 VL/exploitation.

L'observatoire de l'élevage édité en mars 2015 recense 22 000 vaches laitières sur le PPAO – Pays d'Ouche, soit une densité moyenne de 20 VL pour 100 ha de SAU seulement.

Evolution de la densité de quota laitier livraisons 2006-2011

(rapporté à SAU 2010)



→ **Une progression régulière des systèmes culture-viande :**

Les cheptels allaitants sont de taille moyenne (environ 50 vaches allaitantes en moyenne par exploitation). A ce titre, les exploitations culture viande relèvent majoritairement (à 70 %) du **Règlement Sanitaire Départemental (RSD)**.

Les cheptels allaitants occupent une place relative dans l'exploitation, en complément d'une activité grandes cultures. Ils mettent en valeur les surfaces laissées en herbe sur l'exploitation.

L'observatoire de l'élevage recense 18 000 vaches allaitantes sur le PAPAO – Pays d'Ouche soit une faible densité à 16 VA pour 100 ha de SAU.

→ **Une forte représentativité de l'élevage équin**, avec une proportion deux fois celle observée au niveau départemental.

Les élevages équins mettent en valeur des surfaces en prairies. Ils sont particulièrement denses sur les CdC Vallée du Merlerault et CdC Pays de Haras du Pin.

Les activités équines sont diverses, il peut s'agir d'activités d'élevage et de poulinage sur des SAU conséquentes ou bien d'activités d'entraînement, de débouillage ou de pension de chevaux sur des SAU faibles.

Les activités équines sont souvent spécialisées et relèvent du Règlement Sanitaire Départemental.

→ **Le système polyculture-élevage majoritairement représenté est conduit en agriculture conventionnelle.**

L'enquête agricole a identifié moins de 5 % d'exploitations conduites en agriculture biologique, sous label AB. Ce label AB concerne tout type de production (lait, viande, céréales, maraîchage) (4 % des exploitations recensées).

Par ailleurs, la proportion d'exploitations engagées en circuit court est également restreinte avec moins de 10 % des exploitations identifiées sur des filières courtes (vente directe) (8 % des exploitations recensées).

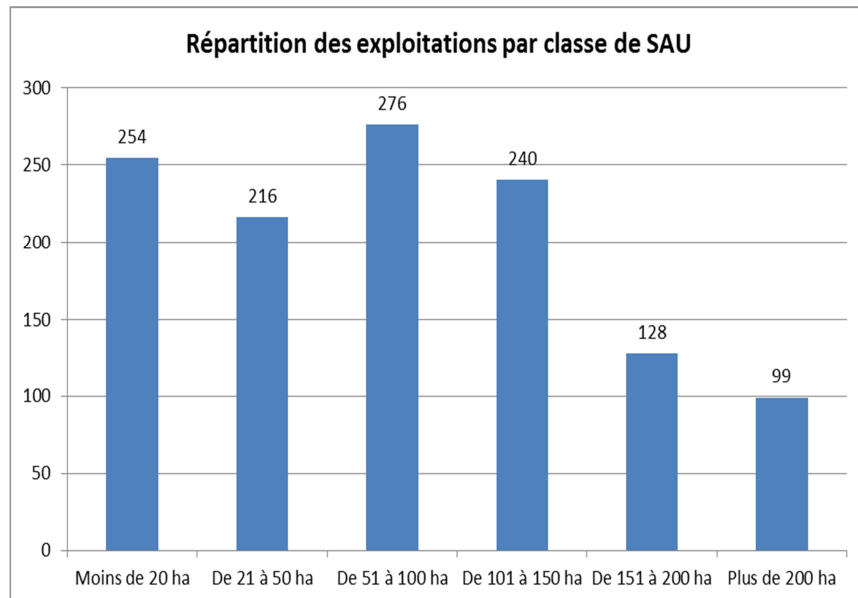
→ **Les élevages hors sol sont très faiblement représentés** avec 5 % seulement des exploitations qui disposent d'un atelier hors sol (volailles, porcs ou veaux) en complément ou en activité seule.

Ces productions hors sol sont créatrices de valeur ajoutée sur l'exploitation. Ils permettent parfois d'asseoir l'installation du conjoint ou d'un enfant, sans agrandissement de la surface d'exploitation (SAU).

Les élevages hors sol relèvent de la réglementation des ICPE et sont souvent soumis à Enquête Publique à leur création.

Bien que faiblement représentés ces ateliers hors-sol souffrent d'un déficit d'image auprès de la population, ils peuvent susciter de vifs débats, notamment au moment de l'enquête publique.

Une SAU moyenne de 97 ha qui cachent néanmoins des disparités fortes entre les exploitations.



1 exploitation sur 5 met en valeur une surface de moins de 20 ha. Il s'agit essentiellement d'exploitations de petite taille gérées en double activité ou d'activités équinées développées sur des faibles surfaces du type pension ou entraînement de chevaux.

→ Deux types d'agriculture cohabitent sur le territoire avec :

- 40 % des exploitations de moins de 50 ha
- 20 % des exploitations de plus de 150 ha

Les plus grandes exploitations (+ 150 ha) sont majoritairement des exploitations laitières qui relèvent également des ICPE.

→ Près de ¼ des exploitations se situent dans la tranche moyenne de 50 à 100 ha.

Dans cette tranche de SAU moyenne, on retrouve tous les types de systèmes de production (lait, culture-viande, équin).

Une dynamique de l'élevage, observée depuis 2000.

Diagnostic cantonal		Baisse UGB		
Baisse EA		limitée	moyenne	forte
	limitée	Maintien élevage	Extensification	Extensification forte
	moyenne	Restructuration	-	Extensification
	forte	Restructuration forte	Restructuration	Recul élevage

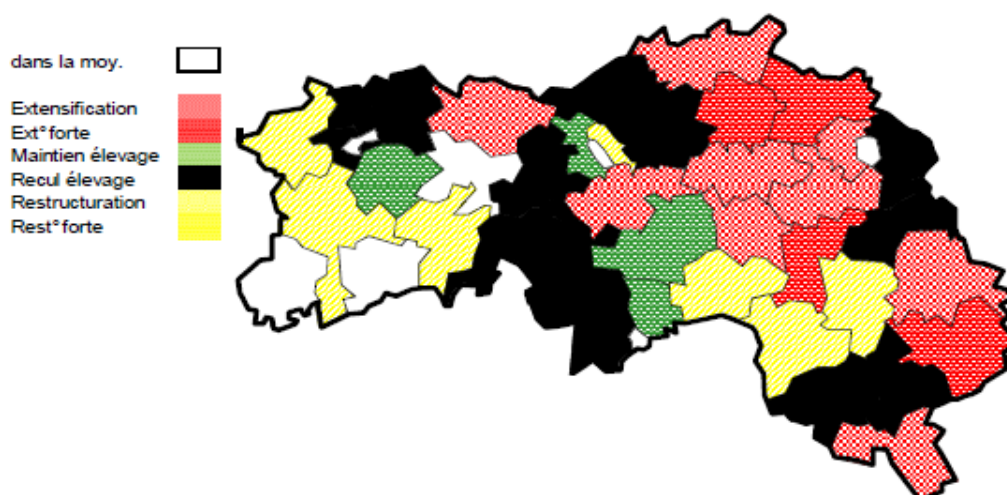
Dans le cadre de son observatoire de l'élevage, la Chambre d'agriculture de l'Orne a croisé l'évolution du nombre de bovins avec celle des exploitations détentrices.

Ainsi, une forte baisse du nombre d'exploitations avec parallèlement un maintien du cheptel suggère une restructuration du secteur de l'élevage (peu d'exploitations qui maintiennent globalement le cheptel, en s'agrandissant beaucoup chacune).

Inversement, une forte baisse du cheptel alors que le nombre de détenteurs se maintient suggère que chaque exploitation réduit son élevage, sans doute au profit des cultures : l'évolution est qualifiée d'extensification de l'activité d'élevage.

Lorsqu'on cumule baisse du nombre de détenteurs et baisse du cheptel, on parle de recul de l'élevage.

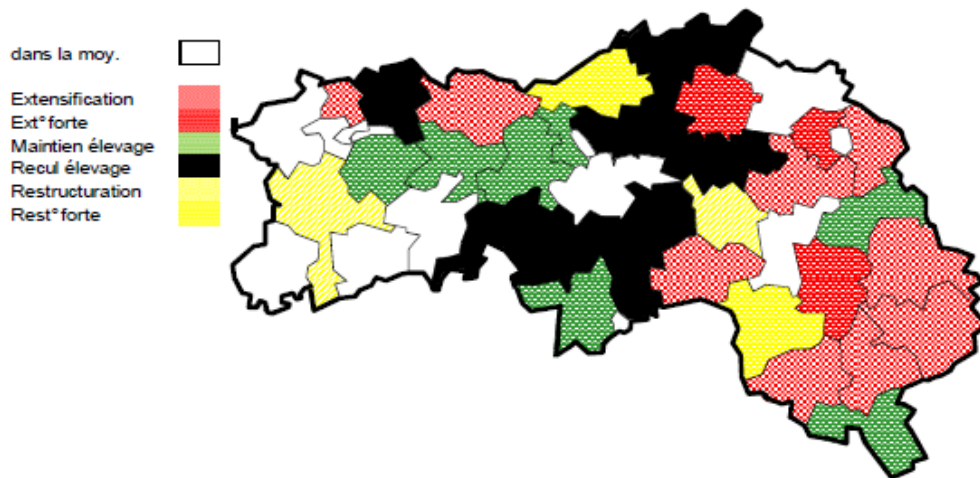
2000-06



➔ **De 2000 2006**, on observe un recul de l'élevage sur les secteurs de plaine propices à la grande culture.

Les phénomènes d'extensification sont nets sur les secteurs de Gacé et la Ferté Fresnel avec un maintien du nombre d'exploitations, mais une diminution du nombre de bovins.

2006-12



Sources : Chambre d'Agriculture de l'Orne,
Service Elevage – Service Economie et Prospective

➔ **De 2006 à 2012**, le recul de l'élevage bovin s'amorce nettement sur la CdC du Pays du Camembert et la CdC Vallée du Merlerault alors que les secteurs de La Ferté Fresnel et des Courbes de l'Orne se stabilisent.

Sur l'Aigle et la Marche, on note une poursuite des phénomènes d'extensification déjà engagés sur la période précédente.

III – 5 EXPLOITATIONS TYPE OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE

➤ **Exploitation laitière**

1/3

➤ **Exploitation culture viande**

1/5

➤ **Exploitation herbagère viande**

1/6

➤ **Exploitation équine**

1/5

➤ **Exploitation céréalière**

1/12

Système de production	Nombre d'exploitations	SAU moyenne
Culture lait	357	143 ha
Culture viande	266	125 ha
Culture	104	106 ha
Herbager viande	163	42 ha
Herbager équin	254	47 ha
Autres	49	16 ha
Total Général	1 193	97 ha

➔ **Fiche d'identité d'une exploitation type laitière sur le PAPAO-PAYS**
D'OUICHE : 1/3



SAU = 145 ha
Nombre de vaches laitières moyen : 65 VL
Forme juridique : GAEC / EARL
Nombre d'associés/salariés par exploitation : 2
Age moyen d'un éleveur laitier : 45 ans
Réglementation : ICPE (80 %)

➔ **Fiche d'identité d'une exploitation culture-viande sur le PAPAO-PAYS**
D'OUICHE : 1/5



SAU = 125 ha
Nombre de vaches allaitantes moyen : 50 VA
Forme juridique majoritaire : individuelle
Nombre chefs d'exploitation/salariés par exploitation : 1,7
Age moyen d'un éleveur allaitant : 49 ans
Réglementation : RSD majoritaire (70 %)

➔ **Fiche d'identité d'une exploitation herbagère : 1/6**



SAU = 40 ha
Nombre de vaches allaitantes moyen : 30 VA
Forme juridique : individuelle
1/4 des exploitations gérées en double activité
Age moyen d'un herbager : 54 ans
Réglementation : RSD (95 %)

➔ **Fiche d'identité d'une exploitation équine : 1/5**



SAU = 50 ha
Forme juridique majoritairement individuelle
Réglementation : RSD (100 %)
Age moyen d'un éleveur équin : 50 ans
Nombre d'associés/salariés par exploitation : 3,1

➔ **Fiche d'identité d'une exploitation céréalière : 1/12**



SAU = 110 ha
Forme juridique majoritaire : Individuel EARL
Pas d'élevage
Age moyen d'un céréalier : 53 ans
Nombre d'associés/salariés par exploitation : 1,4

IV – REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

En dehors des espaces boisés et des espaces urbanisés, il apparaît que tout le territoire du PAPA0-Pays d'Ouche est agricole.

L'omniprésence des sites d'exploitation est liée au maintien de l'élevage bovin ou équin dans 87 % des exploitations. La vie des élevages s'organise autour des sièges d'exploitations et des sites secondaires.

Sur les plateaux plus céréaliers autour de l'Aigle ou d'Argentan la densité de sièges est d'ailleurs, moindre.

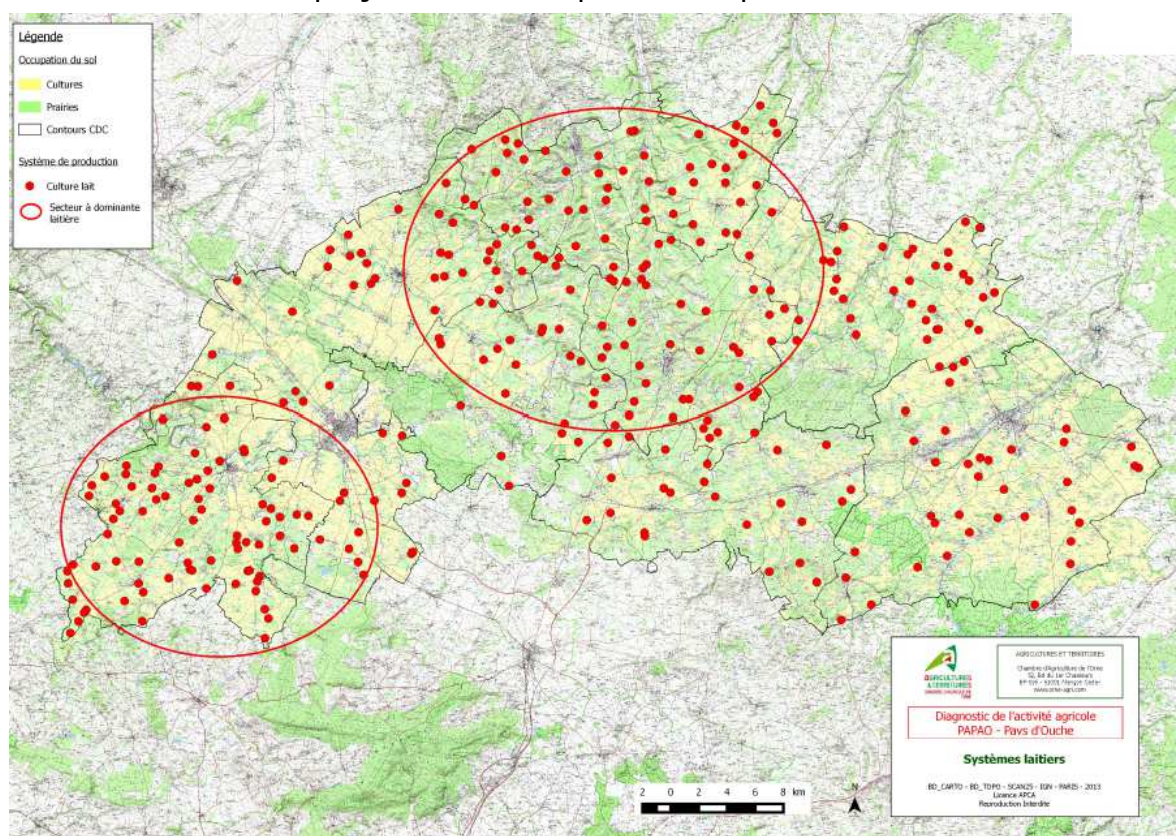
L'élevage laitier est localisé sur certains secteurs.

La majorité des élevages laitiers se concentrent sur les CdC du Pays du Camembert et de la région de Gacé, dans le Pays d'Auge ou sur la CdC des Courbes de l'Orne aux portes du bocage.

La présence de ces élevages laitiers reste très liée à des secteurs bocagers, des secteurs de Vallées, parfois très accidentés.

La fiche d'identité de ces systèmes met en évidence des exploitations pérennes dont la moyenne d'âge est la plus faible, sous forme sociétaire avec plusieurs associés. Il s'agit de structures modernisées et dynamiques qui jouent un rôle en terme de vitalité des territoires.

Les besoins d'évolution en système laitier apparaissent comme une évidence et la prise en compte d'un cône de développement sera nécessaire pour permettre la réalisation de nouveaux projets sur ces exploitations pérennes.

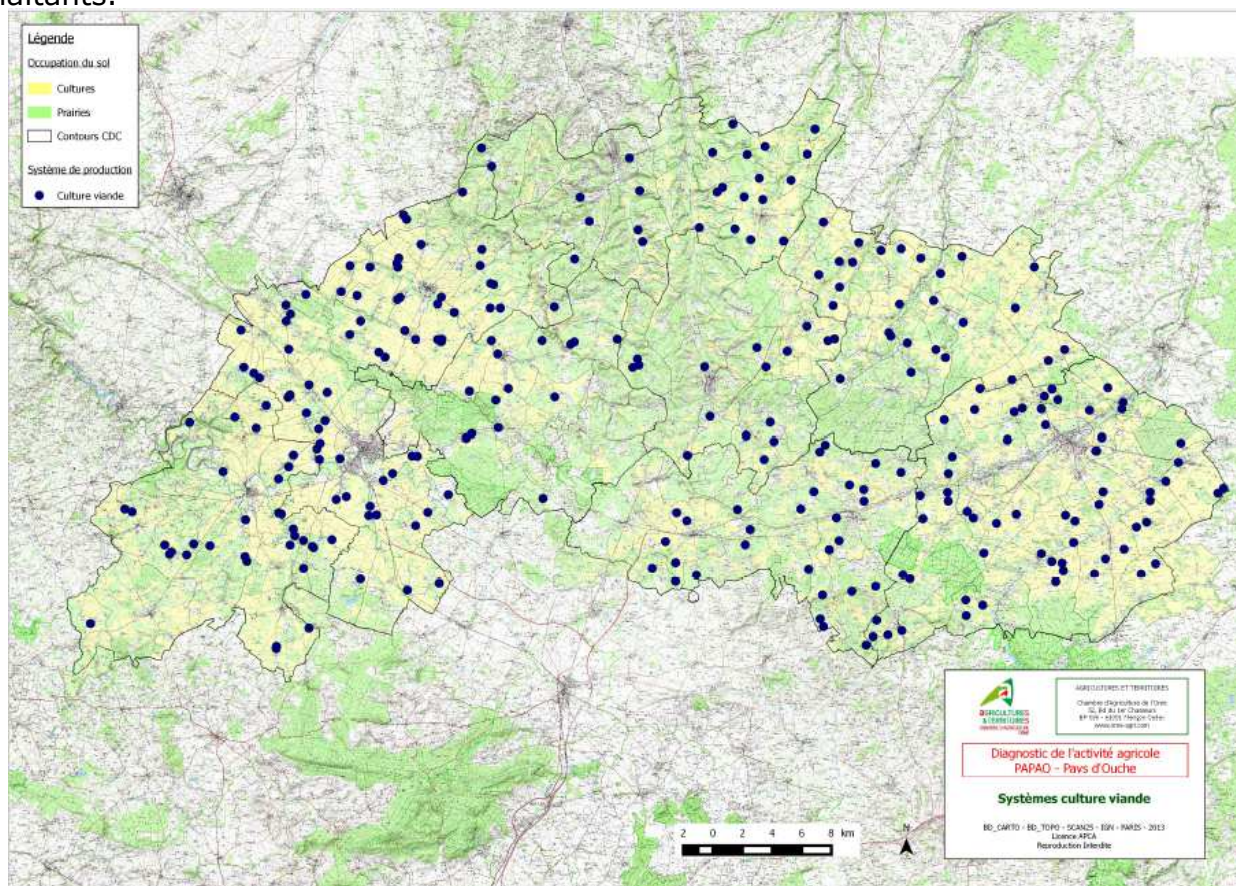


Par comparaison, l'observatoire de l'élevage recense 22 000 vaches laitières en 2014 sur l'ensemble du PAPA0 – Pays d'Ouche, dont 1/3 pour le seul canton de Vimoutiers (CdC du Pays du Camembert et CdC de la région de Gacé).

Les systèmes culture-viande sont présents sur l'ensemble du territoire de manière assez homogène.

Il s'agit d'élevages de taille moyenne sur des systèmes plutôt polyculture élevage qui mettent en valeur les surfaces en herbe maintenues sur l'exploitation. Cet atelier bovin est complémentaire d'une activité grande culture souvent majoritaire.

Sans surprise, les secteurs les plus denses correspondent aux zones de plateaux plus propices à la grande culture aux deux extrémités du territoire. Sur ces exploitations culture-viande, on observe des phénomènes d'extensification de l'élevage avec une tendance à l'agrandissement de la surface (SAU) et une baisse des effectifs bovins allaitants.



Par comparaison, l'observatoire de l'élevage recense 18 000 vaches allaitantes sur 2014 sur l'ensemble du PAPAO – Pays d'Ouche dont 50 % environ sur la Cdc Argentan Intercom et la Cdc des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Un élevage équin très représenté au SUD du territoire.

Sur les secteurs du Haras du Pin et du Merlerault, la filière équine est très organisée et participe à l'identité forte de ce territoire associé aux haras.

Ce secteur d'activité, localisé géographiquement, est dynamique et pourvoyeur d'emploi. La surface moyenne des exploitations s'établit autour de 40 ha avec une très forte proportion de prairies dans l'assolement dans un secteur où la maille bocagère est plutôt dense.

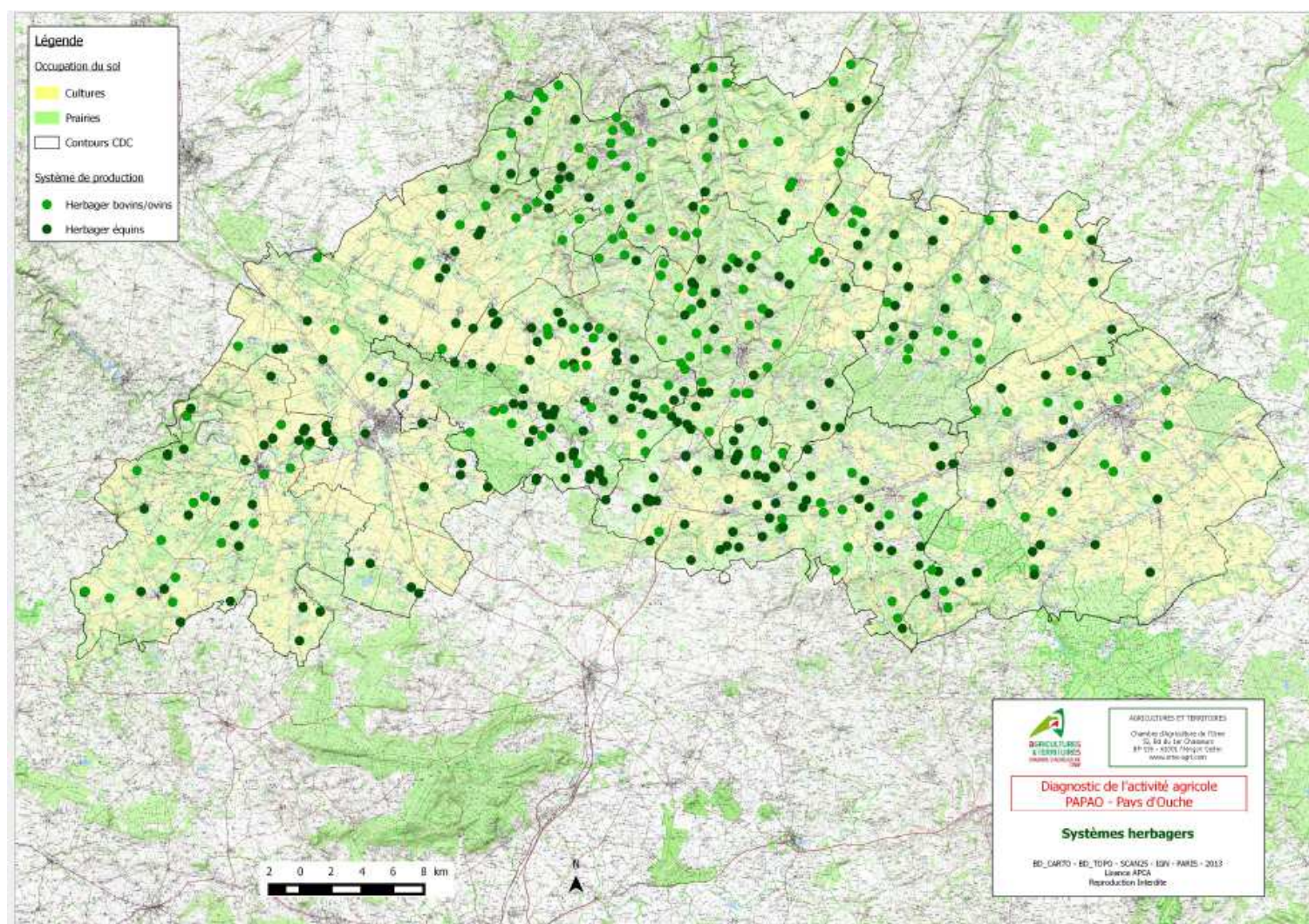
La main d'œuvre dépasse légèrement les 3 unités de main d'œuvre par exploitation.

Les systèmes herbagers sont représentatifs des secteurs de vallées ou en lisière de forêt, sur ces secteurs susceptibles d'être identifiés comme des corridors écologiques, en continuité des réservoirs de biodiversité dans le cadre des **T**rames **V**ertes et **B**leues (TVB).

Ils occupent des territoires à enjeux environnementaux et participent à l'entretien de ces espaces naturels.

La fiche d'identité de ces systèmes herbagers témoigne d'une certaine fragilité de ces exploitations tant sur le plan de la viabilité économique (30 VA en moyenne sur 40 ha de SAU) que sur le plan social (population vieillissante et double activité).

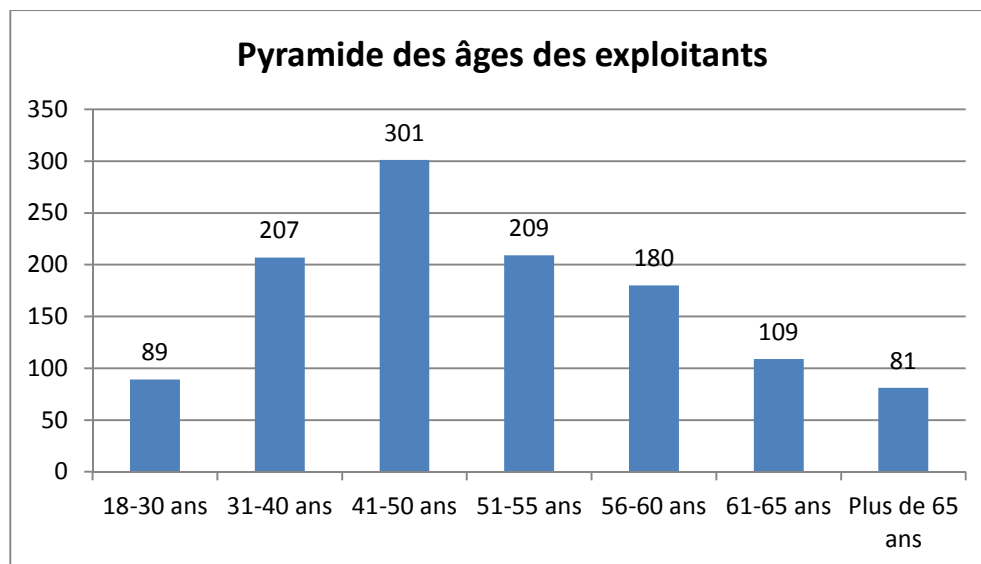
La préservation de ces espaces à enjeux environnementaux doit être compatible avec le maintien de ces petites structures sur le territoire.



V – AGE DES EXPLOITANTS EN PLACE ET CRITERE DE PERENNITE

La moyenne d'âge se situe à 49 ans.

Elle est plutôt dans la fourchette haute puisque classiquement les diagnostics sur les différents territoires conduisent à une moyenne d'âge entre 47 et 49 ans.



➔ Près de la moitié des exploitants (49 % précisément) a plus de 50 ans sur l'ensemble du PAPAO et Pays d'Ouche.

Une exploitation sur deux se trouvera à court ou moyen terme dans une logique de transmission. L'enjeu de renouvellement des générations est donc très fort sur le territoire en général et sur les systèmes herbagers en particulier (herbage bovin/ovin et herbager équin).

Le maintien et la pérennité des systèmes herbagers est un vrai enjeu en terme d'occupation du territoire.

Systèmes de production	Age moyen de l'exploitant
Culture lait	45
Culture viande	49
Herbager équins	50
Culture	53
Herbager bovins/ovins	54
Age moyen général	49

Le maintien et la pérennité des systèmes herbagers est un vrai enjeu en terme d'occupation du territoire.

Ils ressortent néanmoins fragilisés d'un point de vue économique (au regard des moyens de production) et d'un point de vue social (population vieillissante).

Les systèmes laitiers sont en revanche plus dynamiques et en moyenne plus jeunes.

L'essentiel des installations s'effectue dans un cadre sociétaire.

Les CdC au profil plus laitier apparaissent donc en moyenne plus jeune.

Répartition des statuts juridiques par système de production

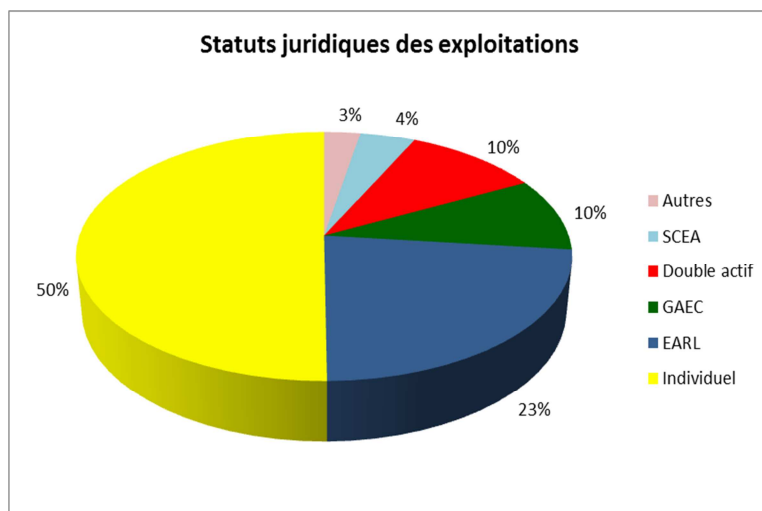
Systèmes de production	Autres	SCEA	Double actif	GAEC	EARL	Individuel	Total général
Autres	10,2%	4,1%	12,2%	2,0%	14,3%	57,1%	100,0%
Culture	1,9%	9,6%	12,5%	1,9%	32,7%	41,3%	100,0%
Culture lait	0,3%	2,5%	0,0%	26,3%	33,9%	37,0%	100,0%
Culture viande	1,1%	5,3%	4,5%	7,9%	29,3%	51,9%	100,0%
Herbager bovins/ovins	0,0%	3,1%	25,2%	0,0%	5,5%	66,3%	100,0%
Herbager équins	9,1%	4,7%	11,4%	0,4%	15,7%	58,7%	100,0%
Total général	2,8%	4,4%	8,5%	10,0%	24,2%	50,1%	100,0%

→ 60 % des exploitations sont sous forme juridique individuelle dont 10 % d'exploitants double-actif qui gèrent leur exploitation en complément d'une autre activité principale majoritaire.

La double activité concerne principalement les systèmes herbagers bovins/ovins.

En dehors du secteur équin fortement représenté sur le secteur (1 exploitation sur 5), l'agriculture du PAPA O Pays d'Ouche reste traditionnelle et de type familial.

La structure individuelle reste majoritaire dans les exploitations herbagères.



→ Le GAEC ne représentent que 10 % en lien avec un recul de l'élevage laitier sur cette partie du département. La forme sociétaire reste propre aux exploitations laitières en général.

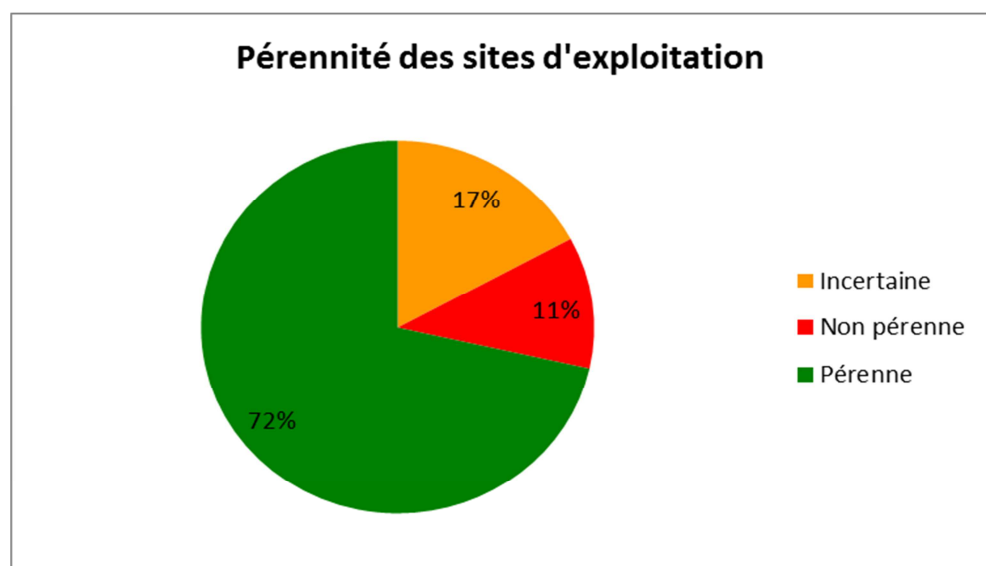
Définition du critère de pérennité :

Nous avons conclu que la pérennité était assurée sur l'exploitation pour les 10 prochaines années dans 3 cas de figure :

- **L'un des chefs d'exploitation a moins de 55 ans**
- **Les exploitants ont plus de 55 ans mais ils connaissent déjà leur successeur.**
- **Les exploitants ont plus de 55 ans et sont en recherche d'un successeur** sur leur exploitation dont la dimension et la structure permettent l'installation d'un jeune.

→ **72 % des exploitations sont viables et pérennes** pour les 10 prochaines années.

Au-delà de 10 ans, l'enjeu de transmission des exploitations sera majeur puisque près d'un exploitant sur 2 a aujourd'hui plus de 50 ans.



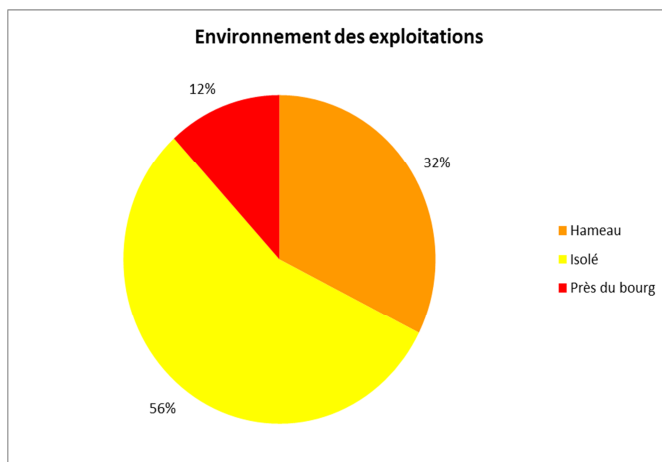
→ **11 % sont non pérennes du fait de leur taille et de l'absence de successeur.** Elles sont plutôt destinées à l'agrandissement pour conforter les exploitations en place.

→ **5 % des exploitations ont été qualifiées « non viables »** sur ces exploitations non pérennes dont la taille des systèmes de production (SAU et nombre d'animaux) est très insuffisante.

Les exploitations « dites non viables » ne peuvent constituer une unité viable selon les critères économiques définis au niveau départemental (SAU inférieure à la 1/2 SMI) et donc permettre l'installation d'un jeune à moyen terme.

Il s'agit toujours d'une activité agricole très limitée et souvent gérée en complément d'une autre activité principale.

VI – L'ENVIRONNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



→ **56 % seulement des exploitations sont isolées** en zone agricole alors qu'un tiers des exploitations est situé à proximité immédiate d'un hameau.

Sur ces sites isolés le zonage agricole du **Plan Local d'Urbanisme** est adapté à l'activité agricole. Il permet d'assurer à la fois sa protection et son développement.

→ **44 % des exploitations sont confrontées à une problématique de bourg ou de hameaux** avec présence d'au moins un tiers à moins de 100 m des bâtiments agricoles.

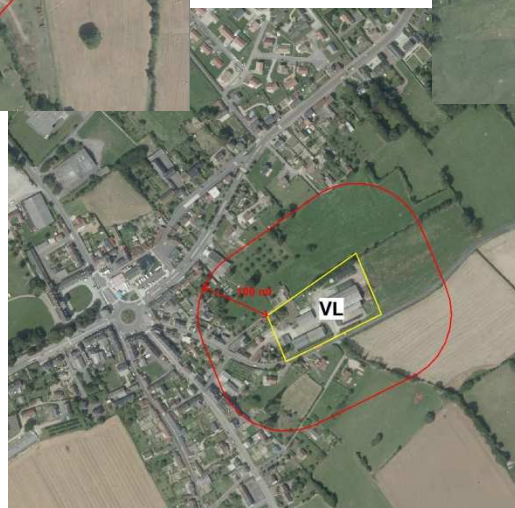
Exemples : Exploitations situées dans un bourg.

ST Hilaire sur Risle

Le Bourg St Léonard



Rânes



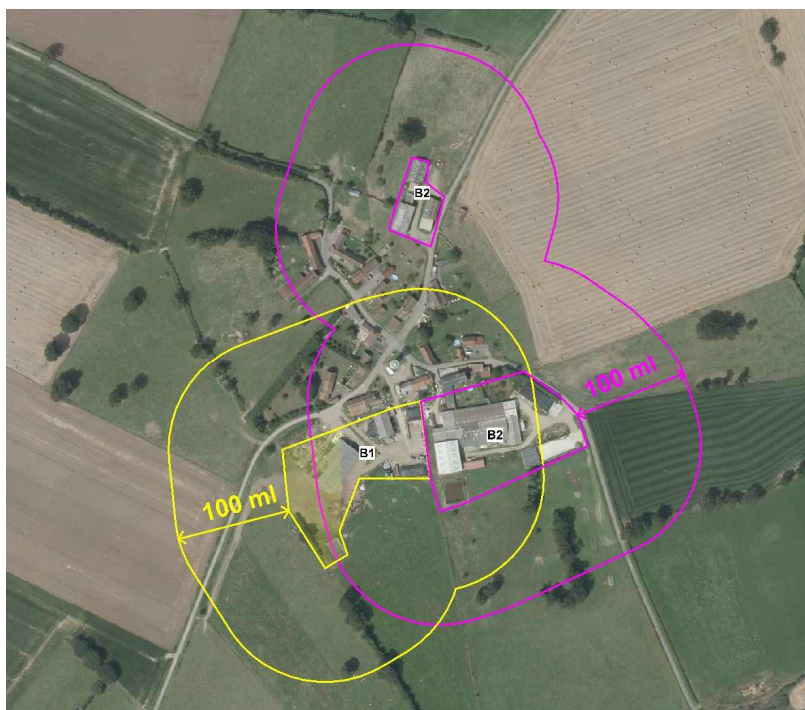
Le principe de réciprocité inscrit au Code Rural protège l'exploitation de toute urbanisation nouvelle avec un périmètre de 100 m pour les ICPE et 50 m pour les élevages au RSD.

Exemple : Exploitation située dans un hameau. – « Le But » - VRIGNY



Le principe de réciprocité est un outil de protection du site mais il ne garantit pas les possibilités d'extension pour permettre l'implantation de bâtiments nouveaux sur le site.

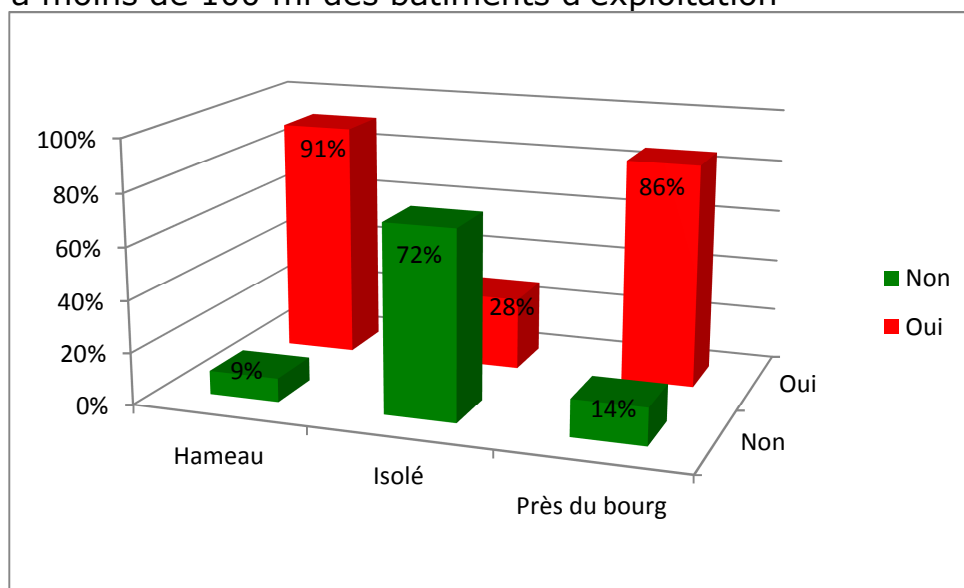
Exemple : Exploitation située dans un hameau – « Le Bois Pépin » - BOUCE



Un cône de développement doit être réservé bien au-delà des 100 ml sur les parcelles attenantes au corps de ferme.

Les parcelles situées dans le cône de développement doivent être préservées de toute urbanisation future par un zonage adapté dans un document d'urbanisme.

➔ **28 % des exploitations isolées en zone agricole ont un tiers implanté à moins de 100 m des bâtiments d'exploitation**



Cette présence de tiers dans l'environnement immédiat de l'exploitation constitue une contrainte forte pour le développement de l'entreprise, dans la mesure où elle peut compromettre les possibilités d'extension du site et dans la mesure où elle peut générer des relations conflictuelles de voisinage.

La construction agricole nouvelle à moins de 100 m de l'habitation tiers conduit l'exploitant à devoir obtenir une dérogation avec accord du voisin. Un cône de développement doit être réservé pour permettre l'implantation de bâtiments nouveaux.

« Rue L'Abbé » - SILLY EN GOUFFERN



« Le Bois Gaudry » - GAUVILLE



« Launay Sorel - RANES



➔ **1/4 des exploitations fonctionne sur plusieurs sites.**

La présence de plusieurs sites d'exploitation est propre aux exploitations d'élevage sous forme sociétaire.

Sur les exploitations laitières, souvent en GAEC, le site secondaire est en lien direct avec le siège et peut accueillir des animaux, ce qui génère des allées et venues quotidiennes entre les différents sites, avec un trafic agricole plus soutenu sur le réseau routier secondaire.

Partie 2

L'ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE DU TERRITOIRE

I – UNE ACTIVITE ECONOMIQUE DURABLEMENT ANCREE SUR LE TERRITOIRE : L’agriculture est un secteur d’emplois qui contribue à la dynamique locale.

1) Le total d’emplois directs agricoles est estimé à 2 500 environ
dont 600 salariés et 1 900 chefs d’exploitation pour près de 1 200 exploitations concernées.

On entend par emploi direct, les chefs d’exploitation, les conjoints collaborateurs, co-exploitants et les salariés qui interviennent directement sur l’exploitation agricole.

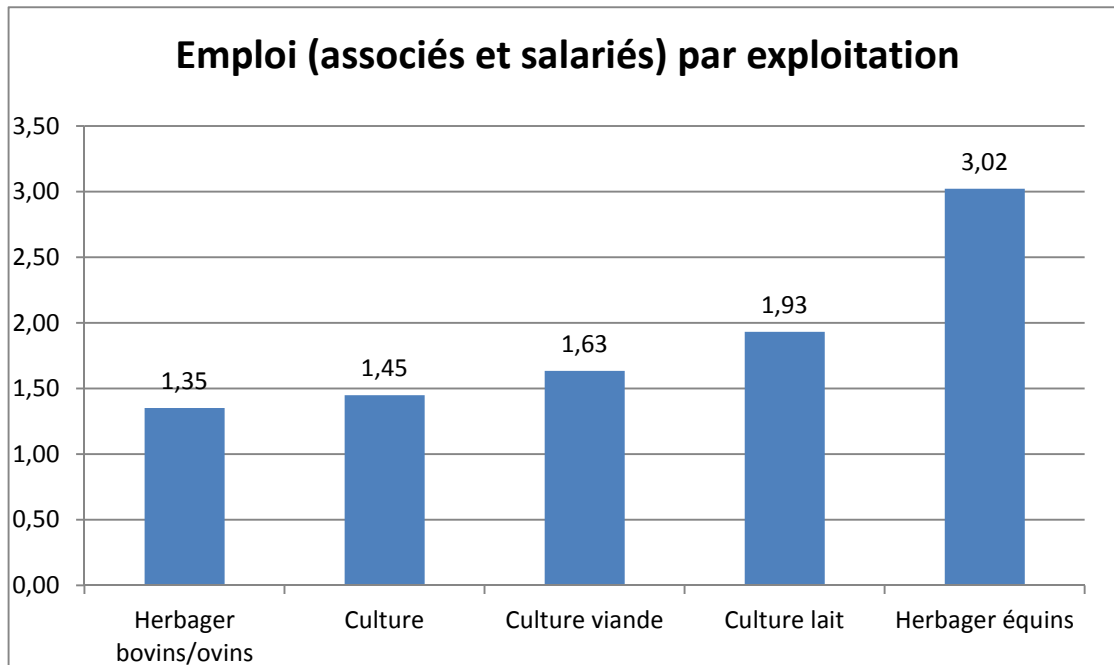
Il correspond à 2,1 UTA par exploitation en moyenne sur le PAPA0 – Pays d’Ouche.

⇒ **Par comparaison :**

C’est 30 % de plus que l’emploi direct observé sur le Perche, en raison d’une plus forte proportion d’élevages équinés et d’élevages laitiers sur ce territoire d’étude.

La moyenne de l’Orne se situe à 1,95 UTA par exploitation dont 25 % en main d’œuvre salariée.

⇒ **Une situation assez contrastée en fonction des systèmes de production**



Le PAPA0 et le Pays d’Ouche s’inscrivent dans la tendance départementale observée par le service Etudes de Prospective de la Chambre d’agriculture de l’Orne :

- Les exploitations équinés se distinguent nettement par leur main d’œuvre abondante (2,9 UTA) pour plus de la moitié salariée.

- Les systèmes culture-lait avoisinent les 2,5 UTA par exploitation, avec une plus forte représentativité des GAEC ou EARL.

- Les élevages bovin viande naisseurs (au profil herbager) comptent 1,29 UTA seulement. En général, le chef d'exploitation gère seul son exploitation avec peu de travail additionnel.

⇒ **L'emploi direct agricole sur le PAPAO – Pays d'Ouche, représente :**

- 22 % de l'emploi direct agricole ornaïs
- 9 % de l'emploi du PAPAO et Pays d'Ouche.

Ce chiffre est supérieur à la proportion de 7 % d'emplois directs agricoles comptabilisés dans la population active de l'Orne.

⇒ **L'emploi direct agricole est constitué dans le PAPAO et Pays d'Ouche :**

- Majoritairement de chefs d'exploitation : 76 %
- Dans une moindre proportion de salariés : 24 %

On est proche du ratio départemental, soit ¼ de main d'œuvre salariée.

⇒ **Evolution depuis ces 20 dernières années**

On constate que la main d'œuvre agricole et notamment familiale tend à diminuer sur les exploitations. Les jeunes s'éloignent de l'exploitation pour faire des études et les retraités aspirent à de nouvelles activités de loisir. Or, dans un contexte de restructuration des exploitations, la charge de travail tend au contraire à augmenter. Cette pression travail peut s'apprécier par rapport au critère nombre d'UTA/ha qui a fortement chuté ces 3 dernières décennies.

2) L'emploi indirect agricole est évalué à 1 200 emplois présents sur le territoire du PAPAO et du Pays d'Ouche.

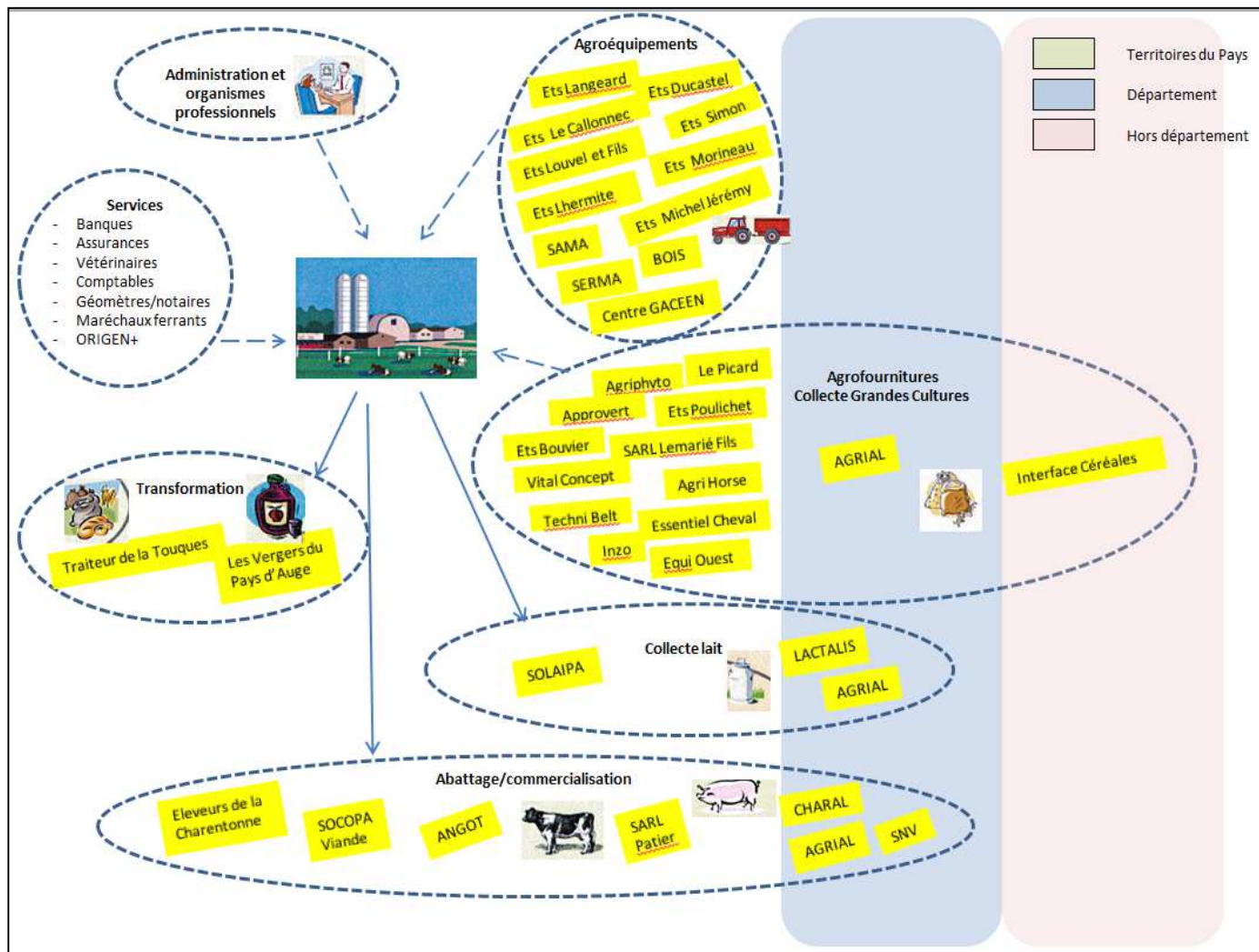
L'exploitation agricole ancrée localement fonctionne avec un grand nombre d'entreprises.

En amont, elle travaille avec des entreprises d'agrofourriture, de services, d'agroéquipement ou encore avec les organismes professionnels.

En aval, les coopératives, négociants, transformateurs permettent de collecter et commercialiser les productions agricoles.

Les territoires du PPAO et Pays d'Ouche comptent près de 120 entreprises implantées localement et qui travaillent avec les exploitations agricoles du secteur.

Sur ces 120 entreprises, 3 comptent entre 20 et 30 salariés, 5 entre 70 et 120 salariés et 1 entreprise compte plus de 200 salariés.



3) Au total, l'emploi direct et indirect agricole représente 3 700 emplois, soit :

➔ **12,5 % des emplois du PPAO – Pays d'Ouche**

La moyenne départementale se situe à 11,2 % dont 7 % d'emplois directs et 4,2 % dans l'agro-alimentaire.

Au niveau français la moyenne s'établit à 5 % pour l'emploi agricole total.

II – L'AMONT : Un maillage homogène du territoire qui apporte aux agriculteurs diversité et proximité sur les productions agricoles traditionnelles.

→ Le PAPA O et le Pays d'Ouche comptent au total un quinzaine d'entreprises amont réparties sur tout le territoire.

Les coopératives ont un ancrage fort avec une présence diffuse sous forme de petits dépôts. Elles peuvent ainsi rayonner sur plusieurs CdC.

Les entreprises privées ont souvent un ancrage plus local sur le territoire. Elles sont plus présentes sur l'Ouest du PAPA O.

La coopérative AGRIAL qui compte 2000 salariés au total dont près de 200 sur le territoire de l'étude est répartie sur plusieurs dépôts et développe son aire d'influence sur tout le territoire PAPA O – Pays d'Ouche

→ Sur la frange Est du territoire, on note la pénétration des coopératives des départements voisins (interface céréales) avec notamment un dépôt implanté à Vitrai sous l'Aigle.

Sur ce secteur, les agriculteurs ont des habitudes de travail fortes avec des entreprises ou coopératives euroises.

→ Sur le PAPA O quelques entreprises privées rayonnent localement et participent à la diversité de l'offre : Approvert, Etablissement Le Picard par exemple.

En revanche, les entreprises privées ornaïses sont quasiment absentes du secteur EST de bordure voisin de l'Eure.

→ Globalement, sur les filières traditionnelles l'offre semble pleinement satisfaisante.

Sur la filière équine, une offre existe ponctuellement avec un maillage plus hétérogène (secteur Argentan prioritairement).

En revanche, les producteurs cidricoles déplorent une pénurie d'entreprise et déclarent s'approvisionner sur des régions viticoles pour leurs besoins spécifiques.

III – L’AVAL : 3 pôles identifiés sur le PAPAO qui participent au tissu agro-alimentaire local.

On compte au total une petite dizaine d’entreprises AVAL sur le territoire PAPAO-Pays d’Ouche.

- ➔ La collecte de céréales s’organise sur l’ensemble du territoire soit autour de la quinzaine de dépôts Agrial, soit autour des points de collectes privés. Le maillage apparaît plus dense à l’Est du territoire qu’à l’Ouest.
- ➔ Gacé est un des pôles identifiés au centre du territoire, avec 3 entreprises du secteur viande qui interviennent soit dans l’abattage d’animaux, soit dans la transformation. Avec un total de près de 400 salariés, le pôle de Gacé représente 1/3 des emplois indirects agricoles du PAPAO – Pays d’Ouche.
- ➔ L’essentiel de la collecte laitière est exportée hors du territoire PAPAO – Pays d’Ouche même si une entreprise laitière (transformation poudre de lait) parvient à se maintenir sur Vimoutiers.
- ➔ A la marge, on note la présence sur Vimoutiers d’une coopérative cidricole et le maintien de 2 négociants en bestiaux sur l’ensemble des 2 pays réunis.

IV – DES ENTREPRISES DE SERVICES ET D’AGRO-EQUIPEMENT CENTREES PRINCIPALEMENT SUR 5 POLES DE SERVICES

- ➔ Le territoire PAPAO – Pays d’Ouche compte une cinquantaine d’entreprises de services ou d’agro-équipement dont une quinzaine de concessionnaires.

Les principales activités de service sollicitées sont :

- La comptabilité (CER, Cabinets privés....)
- Le soin aux animaux (Vétérinaires, ORIGEN+...)
- Les bornages (Géomètres) et actes juridiques (Notaires)
- Les conseils techniques (Contrôle Laitier)
- La délégation de travaux (Entreprises de Travaux Agricoles)

En dehors de la quinzaine de concessionnaires de matériel agricole, on dénombre une dizaine de CUMA concernées par une main d’œuvre salariée.

- ➔ 5 pôles concentrent les principales activités de service sollicitées par les exploitations agricoles. Il s’agit bien évidemment de l’Aigle et d’Argentan avec notamment les bureaux d’entreprises spécialisées comme le CER Ou ORIGEN+ ainsi que des cabinets vétérinaires, notariés et géomètres, en lien avec le milieu agricole.

Gacé, Vimoutiers et Ecouché dans une moindre mesure apparaissent également comme des pôles de services avec des spécificités plus locales (antenne du Contrôle Laitier à Gacé, clinique équine d'Ecouché ou de Vimoutiers).

➔ Les concessionnaires de matériel agricole sont présents sur tout le territoire de façon relativement homogène, constituant ainsi une offre diversifiée pour les exploitations agricoles.

L'implantation des concessionnaires et des entreprises de services quadrille l'ensemble du territoire PAPAO et Pays d'Ouche. Elle conduit à un réseau de services de qualité, en proximité immédiate des exploitations agricoles.

➔ Les services et l'agro-équipement totalisent près de 350 emplois, ils représentent 30 % des emplois indirects agricoles du PAPAO – Pays d'Ouche.

➔ Les ETA (Entreprises de Travaux Agricoles) sont typiquement des entreprises du monde agricole, elles sont implantées surtout en milieu rural plutôt à l'écart des pôles.

A l'instar des CUMA, leur cohabitation avec les pôles urbains est souvent difficile compte tenu des particularités de leur activité et de l'importance du matériel (moisson, épandage lisier, ensilage....).

Partie 3

PAROLES D'AGRICULTEURS

Réalisé avec le concours financier du Casdar

6 Enjeux identifiés sur le territoire

- **Renouveler les générations.**
- **Rationaliser les projets de développement à une échelle de territoire adaptée et limiter les emprises foncières.**
- **Cohabiter sur les routes ou à proximité des habitations tiers.**
- **Maintenir l'élevage**
- **Maintenir et préserver des unités paysagères, sans figer l'évolution des parcellaires agricoles**
- **Maintenir les filières présentes sur le territoire et pourvoyeuses d'emplois locales.**

I - ENJEU DE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

1 - Un constat partagé en dépit d'une problématique très contrastée d'un secteur à l'autre

a) Secteurs de plaine (Trun, Ecouché, Argentan, Moulins sur Orne, l'Aigle...)

Ces secteurs caractérisés par des terres de bonne qualité agronomique sont convoités conduisant à une réelle pression foncière. Les parcelles de plaine sont facilement destinées à l'agrandissement, avec un prix du foncier qui tend à le rendre inaccessible aux jeunes agriculteurs.

Les structures à reprendre sont conséquentes et leur reprise constitue un risque financier fort. (L'évolution des exploitations était beaucoup plus progressive sur les générations antérieures).

b) Secteurs accidentés (Ecorches, Gacé,...)

Ces secteurs à la topographie très accidentée sont destinés à l'élevage qui met en valeur les herbages. Les contraintes environnementales (zone vulnérable) le manque de main d'œuvre, la faible rentabilité économique sont des freins à l'installation.

Les moyens de production sont souvent dilués sur des surfaces importantes (Exemple du secteur de Gacé, la moyenne laitière s'établit à 2 500 l/ha contre 5 000 l/ha dans le bocage).

L'entretien de ces espaces difficiles à exploiter et à faible valeur agronomique (argile, cailloux..) constituent un vrai frein à l'installation. Cette dernière se pratique surtout dans un cadre familial avec très peu d'installation hors cadre familial.

c) Secteurs soumis à des contraintes administratives (zone Natura 2000, ou Sites classés (couloir de la mort)).

Sur ces secteurs, les projets de développement sont très encadrés et freinés par des demandes administratives lourdes, qui découragent les jeunes dans leur projet d'installation et accentue les phénomènes de restructuration avec plutôt un agrandissement des exploitations déjà en place.

⇒ Globalement, on observe une diminution des exploitations présentes sur les communes du PAPA0 – Pays d'Ouche.

2 – Des enjeux identifiés lors des ateliers de concertation

Le renouvellement des générations est perçu comme un enjeu majeur par les exploitants : c'est avant tout un enjeu économique, avec le maintien des emplois directs et indirects sur le territoire, mais c'est aussi perçu comme un enjeu sociétal.

→ Un enjeu de vitalité des territoires ruraux

Les agriculteurs craignent d'être isolés sur leur exploitation et dans leur commune. Ils perçoivent la nécessité de maintenir des pôles de service qui maillent le territoire pour éviter la désertification du monde rural, mais aussi pour faciliter leur vie quotidienne (école, santé, approvisionnement...).

→ Un enjeu de lien social

Seuls sur leur exploitation avec un environnement agricole délité, les exploitants craignent un phénomène de repli sur soi. L'entraide agricole disparaît peu à peu, la charge de travail croissante contribue à l'isolement.

Isolés, ils ne parviennent plus à communiquer sur leur métier. De moins en moins compris, ils se sentent en décalage avec la population rurale dont les attentes sont fortes sur leur environnement.

→ Un enjeu de représentativité

Les agriculteurs sont de moins en moins représentés dans les collectivités. Ils craignent que les préoccupations agricoles sur un territoire rural soient reléguées au second plan.

3 – Quelques propositions

→ Favoriser le maintien des sites agricoles en zone agricole, les protéger de l'urbanisation, leur assurer un cône de développement en zone agricole pour permettre l'implantation des bâtiments nouveaux.

→ Limiter la pression foncière pour ne pas sur-en chérir le foncier agricole et être économe sur la consommation foncière dans la gestion des projets.

→ Ne pas figer les espaces agricoles par des dispositions réglementaires supplémentaires

Les parcellaires agricoles doivent pouvoir être adaptés aux évolutions de l'agriculture qui connaît des mutations importantes. L'entretien des espaces agricoles et naturels soit rester compatible avec une agriculture économiquement viable et socialement vivable.

→ Englober le logement de fonction dans le zonage agricole du corps de ferme pour éviter la scission de l'habitation avec les bâtiments agricoles lors de la transmission de l'exploitation.

II - RATIONNALISER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT A UNE ECHELLE DE TERRITOIRE ADAPTEE ET LIMITER LES EMPRISES FONCIERES

1 – Le foncier, objet de toutes les convoitises

Dans l'ensemble des ateliers sur tout le territoire PAPA0-PAYS D'0UCHE, les agriculteurs se sont exprimés sur les différentes pressions qui s'exerçaient sur le foncier.

Ont été cités :

- Des ouvrages linéaires (sur Secteur de Gacé, Secteur d'Argentan, Secteur de l'Aigle) avec des emprises et des délaissés importants localement.
- Des zones d'activité (Secteur d'Argentan, Secteur de l'Aigle) qui restent parfois plusieurs années inoccupées.
- Des carrières qui ont besoin de s'agrandir (Secteur Nécý).
- Des protections de captage, dont les périmètres immédiats peuvent représenter plusieurs hectares (Secteur d'Argentan).
- Des activités de loisir qui soustraient des hectares à l'agriculture, qu'il s'agisse des résidences secondaires ou de la chasse avec ponctuellement des parcelles soumises au reboisement (Secteur de Fay).
- Des besoins de développement des exploitations agricoles avec des filières très dynamiques localement.
- Des pressions venant des départements voisins, sur certaines zones de bordure (Secteur du Sap).

2– Un enjeu de maintien du foncier tant quantitatif que qualitatif.

- a) Eviter les projets de consommation de foncier, notamment sur les zones identifiées à forte pression, raisonner les grandes zones d'activité à plusieurs et dans la cohérence.
- b) Eviter de déstructurer les parcellaires agricoles

Sur certains secteurs (non remembrés), les exploitations peuvent disposer de grands îlots mais assez dispersés sur le territoire.

L'agrandissement des exploitations s'opère aujourd'hui sans restructuration foncière, conduisant à accentuer le trafic agricole sur les routes avec les difficultés de cohabitation qui en découlent.

Associer aux grands projets une démarche d'aménagement foncier et de regroupement des îlots.

c) Permettre une compensation foncière pour les exploitants impactés.

L'indemnisation financière ne doit pas être la seule solution envisagée par la collectivité.

En amont des projets, réaliser des réserves foncières pour compenser les emprises et limiter les impacts, notamment pour les exploitants les plus touchés par les projets, notamment sur les secteurs de développement identifiés dans le PADD.

d) Développer l'habitat sur les pôles secondaires qui maillent le territoire rural pour maintenir les services agricoles (agro-fourriture, agro-équipement, vétérinaires...) mais aussi les services de proximité (santé, école...).

Eviter une dispersion de l'habitat qui impacte l'activité agricole en terme de surface d'épandage et de développement des exploitations.

3- Quelques suggestions exprimées en atelier.

Prévoir un développement équilibré et durable du territoire avec des objectifs en matière d'habitat ou d'activité qui s'inscrivent dans une dynamique réaliste.

Programmer les projets, permettre un phasage dans le temps pour assurer l'exploitation temporaire des terres.

Constituer des réserves foncières en amont des projets pour compenser et restructurer les exploitations impactées (par des opérations d'échanges amiables).

Limiter la vacance, réhabiliter les cœurs de bourgs, urbaniser les dents creuses dans les bourgs, éviter les projets en extension urbaine.

Réhabiliter les friches industrielles, raisonner le développement des zones collectivement.

Optimiser les projets pour réduire les emprises foncières et minimiser les surfaces de délaissé.

III - ENJEU DE COHABITATION SUR LES ROUTES OU A PROXIMITE DES HABITATIONS TIERS

1 – Des exploitations en mutation sur le territoire et des habitants qui perdent le lien avec l’agriculture.

- a) Sur les secteurs de plaine (Trun, Argentan, l’Aigle...) la qualité agronomique des terres est favorable à la grande culture.

Loin de connaître des phénomènes de déprise, les terres sont convoitées par les exploitations en place qui s’agrandissent régulièrement, avec pour conséquence :

- Une augmentation de la taille du matériel
- Un tissu agricole qui s’effrite localement
- Des exploitants qui viennent d’une commune plus éloignée et qui ne sont présents sur la commune que très ponctuellement.

Ces phénomènes de restructuration foncière et d’agrandissement peuvent générer des conflits d’usage sur les routes du réseau secondaire ainsi qu’une perte de contact et de lien agriculteurs/habitants.

Avec l’agrandissement des exploitations, en surface et en cheptel, le matériel agricole est plus conséquent. Des difficultés de croisement sur les routes ou de traversée de bourg en découlent.

- b) Sur des secteurs à forte qualité paysagère l’attractivité touristique est perçue comme un atout (Gacé/Vimoutiers).

On observe une sédentarisation d’habitants au profil urbain qui transforment leur résidence secondaire en résidence principale, notamment au moment de la retraite.

Des soucis de cohabitation peuvent apparaître ponctuellement.

Néanmoins, dans les secteurs plus bocagers, les exploitants ont le sentiment que ces soucis de cohabitation dégénèrent rarement en situations conflictuelles. Le secteur bocager surtout dédié à l’élevage est ponctué de rideaux d’arbres au contraire des secteurs de plaine très ouverts où l’activité agricole apparaît comme « un livre ouvert » sur plusieurs dizaine d’hectares.

Globalement, les agriculteurs ressentent que le lien avec la population rurale est difficile à maintenir.

Les habitants peuvent alors apparaître en déconnexion avec les réalités de l’activité agricole moderne car ils sont plus souvent tournés vers une vision affective et passéiste de l’agriculture.

Les nouveaux arrivants ont parfois des difficultés à supporter les nuisances liées à l’activité agricole et inhérentes à toute activité économique :

- Epandage des fumiers/lisiers et nuisances olfactives
- Traitement des cultures et risque de dérives.
- Moisson à des heures tardives et nuisances sonores
- Ensilage par temps de pluie et salissement des routes.

2 – Des pistes pour un aménagement équilibré et partagé du territoire.

Favoriser le dialogue entre les habitants, les agriculteurs en communiquant sur les projets et en expliquant le fonctionnement d'une exploitation.

Les petites communes rurales doivent garder un caractère rural et agricole, le développement de l'habitat doit rester maîtrisé et centré sur le cœur de bourg.

Envisager les projets de constructions nouvelles en priorité sur des secteurs bien desservis par le réseau routier. Il n'est pas pertinent de développer l'habitat dans les espaces agricoles où le réseau secondaire permettra difficilement le croisement de deux véhicules.

Les aménagements de centre bourg doivent rester compatibles avec le matériel agricole. Les mobiliers urbains sont inadaptés aux petits bourgs ruraux et au trafic agricole.

Globalement l'aménagement des espaces agricoles et ruraux doit garder une certaine fonctionnalité par rapport à l'activité agricole et à ses spécificités (ensilage, moisson, épandage...).

Favoriser la replantation ou le reboisement dans les secteurs très ouverts : agroforesterie, opérations collectives de replantation.

Prévoir un traitement paysager entre les zones habitées et les espaces agricoles ouverts, notamment sur les secteurs prévus en développement.

IV - ENJEU DE MAINTIEN DE L'ELEVAGE

L'enjeu de maintien de l'élevage en général et dans les secteurs plus accidentés est régulièrement évoqué dans les différents ateliers.

Qu'il s'agisse d'occupation du territoire, de préservation des paysages ou de pérennisation des filières, l'élevage apparaît comme une force sur les territoires concernés.

1 – L'activité d'élevage soumise à plusieurs niveaux de contraintes apparaît comme fragilisée voir menacée dans certains secteurs.

→ Dans les régions herbagères (Vallée d'Auge par exemple), l'élevage extensif préserve les paysages, la qualité de l'eau (faible utilisation d'intrants), la biodiversité. Néanmoins, les produits issus de ces élevages extensifs sont mal valorisés.

→ Le contexte économique de la viande bovine est difficile depuis plusieurs années. Il peut devenir compliqué dans ce contexte de maintenir une capacité de production et un niveau de compétitivité dans les élevages. On évoque des risques de déprise sur certains secteurs, avec des risques associés de fermeture des milieux.

→ Sur les secteurs plus favorables, l'attractivité économique des céréales concurrence fortement l'élevage bovin plus exigeant en main d'œuvre et plus soumis aux exigences environnementales nationales (règles d'épandage, de fertilisation, implantation des installations d'élevage, capacités de stockage, maintien des prairies..).

→ Dans certains secteurs, les sites sont contraints par une réglementation locale exigeante (couloir de la mort, Natura 2000) qui impacte fortement le développement des sièges d'exploitation présents sur le territoire.

La vie de l'élevage se concentre sur le siège d'exploitation qui doit pouvoir s'adapter et se développer. Contraindre le siège d'exploitation revient alors à condamner le site d'élevage en place au profit de la grande culture céréalière.

Le maintien et l'entretien des paysages est un coût souvent assumé par les éleveurs sur les secteurs les plus préservés. Cette charge d'entretien pèse de plus en plus sur des exploitations fragilisées par ailleurs et en pénurie de main d'œuvre.

2 – Plusieurs enjeux identifiés

- Préservation des paysages et de la biodiversité.
- Maintien des prairies permanentes et qualité de l'eau par la limitation des intrants en système extensif..
- Attractivité des grandes cultures plus rentables économiquement et recul des prairies.
- Risque de déprise sur certains secteurs très difficiles et fermeture des milieux

- Maintien des sièges d'élevage dans les communes et cohabitation avec la population locale.
- Maintien des exploitations d'élevage et préservation d'un tissu agricole dynamique.
- Maintien d'un certain nombre d'actifs qui contribuent à la vitalité des territoires ruraux et qui s'impliquent localement
- Maintien des filières associées à l'élevage présentes sur le territoire et préservation de l'emploi local.

3 – Une demande unanime des exploitants agricoles en réunions.

→ Les objectifs du SCoT doivent être compatibles avec le maintien des élevages sur le territoire, qu'il s'agisse des capacités de production, de son niveau de compétitivité, ou de ses potentialités de développement.

→ Le SCoT ne doit pas contraindre une activité déjà très réglementée par ailleurs y compris sur les zones de corridors identifiés dans le cadre de la Trame Verte et Bleue.

→ La voie réglementaire ne doit pas être le seul levier. La voie contractuelle basée sur le principe du volontariat et les démarches de sensibilisation sont à privilégier.

→ Proposer des mesures d'accompagnement financier (type MAEC) suffisantes et pérennes.

V - MAINTENIR ET PRESERVER DES UNITES PAYSAGERES, SANS FIGER L'EVOLUTION DES PARCELLAIRES AGRICOLES

1 – La diversité des systèmes agricoles sur le territoire conduit à une mosaïque de paysage sur le territoire.

Dans les secteurs à dominante allaitante, la valorisation des herbages reste très liée au maintien du maillage bocager.

Dans les secteurs à dominante culture, la diversité des assolements (lin/betteraves/colza/blé/maïs..) module les nuances de vert, de jaune... au fil des saisons.

Dans les secteurs à dominante laitière, les corps de ferme s'identifient nettement au milieu de leurs îlots de pâturage.

Dans les secteurs de haras, les clôtures en lisse bois quadrillent les enclos herbagers ponctués de leurs abris pour chevaux.

Globalement, l'agriculture a toujours façonné les paysages et contribué à leur diversité.

2 – Le paysage doit pouvoir évoluer et s'intégrer pleinement à l'activité économique agricole.

→ Les activités agricoles en place sur le territoire doivent pouvoir se développer ou se délocaliser en fonction des besoins de chaque exploitation.

▶ Les abris pour animaux doivent être autorisés sur les herbages ; c'est un besoin identifié notamment pour les élevages équins, qui déplacent peu les chevaux d'un parc à l'autre.

▶ Les corps de ferme doivent pouvoir se développer sur site : les sites laitiers sont en constante évolution.

▶ Les corps de ferme, très contraints, doivent pouvoir être délocalisés : sur la CdC d'Argentan, beaucoup de sièges sont identifiés près des bourgs.

▶ Sur des secteurs très bocagers, la taille de la maille bocagère doit pouvoir évoluer : sur certains secteurs (Gacé), le bocage et son entretien ne doivent pas compromettre la viabilité économique des exploitations d'élevage.

→ Le zonage agricole doit être privilégié sur les secteurs agricoles pour permettre le développement.

Les agriculteurs ont exprimé leur défiance sur des zonages présentés en premier lieu comme informatifs et qui au fil du temps revêtent un caractère réglementaire.

▶ Les exemples des sites Natura 2000 (Bocage et Vergers) ou des sites classés (couloir de la mort) sont régulièrement cités en réunion.

Les évaluations d'incidence, les procédures administratives, les délais sont autant de facteurs de découragement pour la reprise des sièges d'exploitation qui pourraient disparaître dans ces secteurs. L'hypothèse d'une reprise des meilleures parcelles par des agriculteurs éloignées est souvent évoquée. Pas sûr qu'elle soit un gage de préservation des paysages.....

► Sur les **T**rames **V**ertes et **B**leues et les corridors écologiques, les agriculteurs expriment de fortes inquiétudes et mettent en garde sur les effets négatifs et contre productifs des réglementations qui s'empilent localement.

► Les corridors écologiques sont ponctués de corps de ferme en système herbager bovin, plutôt fragile économiquement et qui valorisent ces espaces plus sensibles.

Sur ces secteurs préservés par des pratiques agricole adaptées, les agriculteurs souhaitent qu'on continue de leur faire confiance.

3 – La problématique du coût d'entretien des espaces naturels et des paysages revient dans les débats.

Les agriculteurs comprennent l'intérêt de maintenir certaines haies par rapport à des enjeux érosion, de préserver une qualité paysagère par rapport à l'attractivité touristique (chemins creux, points de vue...). En revanche, ils déplorent devoir assumer seuls la charge d'entretien des linéaires de haies. Ils suggèrent notamment que l'entretien des haies identifiées au PLU soit appréhendé de manière collective.

La filière bois énergie semble pouvoir apporter des solutions. Sur certains secteurs, les élus ont déjà fait le choix de chaudière bois et privilégié un approvisionnement local (exemple : Gacé, Aube...) pour chauffer école, salle polyvalente, halle des sports.

L'exploitation du bois locale devrait s'intégrer dans une dynamique locale en veillant à gérer durablement la ressource et à éviter les éventuelles dérives d'une sur exploitation des haies pour une valorisation extérieure au territoire.

VI -MAINTIEN DES FILIERES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ET POURVOYEUSES D'EMPLOIS LOCALES

Parole d'agriculteurs :

« Depuis 50 ans, l'agriculture Normande a su fournir des produits de qualité à un prix abordable ».

1 – Une filière laitière qui contribue à l'image emblématique de la Normandie, et à maintenir sur le territoire.

➤ Une filière qui connaît des phénomènes de restructuration depuis une dizaine d'années :

Les élevages se restructurent et s'agrandissent conduisant à une concentration de la production sur moins d'élevages. En revanche, les volumes produits globalement restent constants à l'échelle de l'Orne avec un déplacement des volumes produits vers l'Est du département.

On constate une intensification des systèmes de production, associée à ces phénomènes de restructuration. Les techniques d'élevage s'orientent vers une simplification des modes de production (pâturage, affouragement, traite) et une modernisation des installations.

La robotisation de la traite par exemple s'accompagne d'un accès plus restreint des vaches au pâturage et d'une augmentation des surfaces implantées en culture (céréalière ou fourragère).

➤ Les besoins de modernisation en élevage laitier sont permanents sur les corps de ferme. Il faut leur préserver des cônes de développement.

On constate que les formes sociétaires sont plus développées dans le secteur laitier. La formule GAEC parents-enfants reste très répandue en élevage laitier, ce qui interroge sur l'avenir de ces ateliers laitiers à échéance 10 ans. Se posera, en effet, à terme la question de la main d'œuvre (sa qualification, son coût).

➤ L'enjeu de formation, notamment en apprentissage est identifié pour former une main d'œuvre qualifiée.

Les enjeux de main d'œuvre et de besoins d'investissement de modernisation peuvent fragiliser certains élevages de taille moyenne dans les secteurs de plaine soumis à pression foncière et notamment sur les zones de frange où la pression des départements voisins s'exerce plus fortement.

Certains voient sur la filière laitière, un risque de développement de l'intégration comme en élevage hors sol (volailles, porcs..).

➤ Le salariat se développera probablement en élevage laitier.

La possibilité de construire plusieurs logements de fonction sur un site laitier devra être offerte pour loger les associés ou le salarié.

➤ La filière laitière contribue au maintien d'entreprises localement ainsi qu'au maintien des paysages.

Elle est génératrice d'emplois directs et indirects, dans le domaine de l'approvisionnement comme des services.

2 – L'agriculture de proximité à structurer sur le territoire.

Certaines agglomérations comme Argentan, l'Aigle représentent un potentiel de clients pour les producteurs engagés dans des démarches de circuits courts.

Ces marchés de niches peuvent contribuer au maintien de l'élevage extensif sur certains secteurs en assurant un débouché à plus forte valeur ajoutée.

Des exemples existent localement :

- Laiterie GILLOT en bordure Ouest du PAPAO avec l'AOC Camembert.
- La boucherie de Trun qui valorise de la viande bovine locale.
- Le Drive fermier sur Alençon.
- La coopérative cidricole de Vimoutiers.
- Les éleveurs de la Charentonne à Gacé.

Le développement de filières locales de qualité constitue une piste sur certains secteurs. Il semble que les débouchés existent mais les filières sont confrontées à des problèmes de structuration de l'amont ou de l'aval.

Sur la filière cidricole par exemple, l'amont apparaît très peu structuré localement. Les producteurs évoquent des difficultés d'approvisionnement avec la nécessité de se tourner vers les régions viticoles.

Sur la filière porcs ou volailles en vente directe, c'est l'aval qui semble au contraire faire défaut. On note un manque d'abattoirs munis de chaîne multi-espèces. Les animaux doivent faire plusieurs kilomètres avant d'être abattus et découpés. Un porc produit sur Gacé peut effectuer 200 à 300 kilomètres avant d'être revendu sur Gacé en caissettes. Exemple d'un élevage qui abat dans le Perche, fait mettre en conserve à Pré-en-Pail avant de revendre sur Gacé, occasionnant des coûts de transport et de la perte de valeur ajoutée sur certains produits frais.

➤ Les locaux de vente à la ferme ou l'accueil doivent être autorisés en zone agricole.

3 – Des entreprises AVAL à conforter sur le territoire.

Gacé, Vimoutiers constituent un pôle agro-alimentaire qui s'appuie essentiellement sur l'élevage bovin traditionnel.

Les exploitants souhaitent que la production locale reste suffisante pour maintenir ces entreprises ou ces abattoirs pourvoyeuses d'emplois localement.

Sur Gacé, on recense plusieurs entreprises autour de la filière viande (La Charentonne, l'abattoir de volailles, l'abattoir de gros bovins).

Sur Vimoutiers, subsiste la seule entreprise laitière du secteur (séchoir à poudre de lait).

Ces entreprises participent au tissu économique et confortent l'agriculture localement. En ce sens, elles contribuent au bien vivre ensemble.

➡ **Certaines zones d'activité devraient garder leur spécificité et rester liées au secteur agro-alimentaire.**

4 – Des filières hors-sol à ne pas marginaliser sur le territoire.

Les filières hors sol (volailles, porcs, veaux de boucherie) sont largement sous représentées sur le territoire.

On observe localement un rejet de ces productions qui souffrent d'un déficit d'image. Les habitants ruraux peuvent se mobiliser contre les projets d'implantation d'élevages hors sol en défense de leurs intérêts patrimoniaux individuels.

L'élevage hors sol est pourtant pourvoyeur d'emplois indirects et contribue largement au développement d'entreprises de l'amont ou de l'aval.

➡ **Il est important de maintenir de vastes espaces agricole non contraints par des tiers où le développement de l'activité agricole en général et hors sol en particulier reste possible.**

5 – La filière équine, une filière d'excellence à préserver sur le territoire.

La filière équine peut contribuer localement à l'identité d'un secteur (exemple Le Merlerault) avec une image forte qui rayonne bien au-delà des frontières régionales.

On remarque une filière équine plutôt cloisonnée, qui communique peu avec le monde de l'élevage bovin, notamment. Même si ponctuellement elle crée des débouchés pour les exploitations de polyculture élevage voisines (besoins en foin, en paille...).

La filière équine n'alimente pas les filières agro-alimentaires traditionnelles. En revanche, elle est très pourvoyeuse d'emplois.

Sur cette filière équine, les enjeux de renouvellement des générations apparaît moins prégnant. On observe de nombreuses installations sur des petites structures, avec un « turn over » plus marqué que sur les exploitations de polyculture élevage.

La filière équine contribue à générer localement une pression foncière forte et peut contribuer au recul de l'élevage bovin sur certaines communes. On observe, ponctuellement quelques haras à forte notoriété avec des capacités financières conséquentes.

Les systèmes associés à cette filière équine sont très majoritairement herbagers avec un maillage bocager dense. Cette filière contribue également au maintien des chemins de randonnées et jouit d'une bonne image auprès des habitants. Sur les secteurs équins, les enjeux de cohabitation sont moins forts.

Certains secteurs peuvent néanmoins apparaître très clos (clôture, double haie..) conduisant à une forme de cloisonnement des espaces et de rupture des continuités écologiques.

Sur ces secteurs, on observe localement un déplacement du gibier vers des espaces plus ouverts.